

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023 à 20H30

Présents: LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, COUTURIER David, MARIETON Florent, FELIX Bertrand, CASIEZ -PIOLOT Julie, MORET Fabien, LECUYER Isabelle, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents: FELIX Sophie - PIVOT Delphine, excusées ; FORESTIER Emilie

Mme CASIEZ-PIOLOT Julie a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09.05.2023 :
Le PV est adopté à l'unanimité.

En début de séance M. le Maire demande au conseil municipal d'accepter le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

1. Dépenses à imputer au compte 6232 lié au point 7 de l'ordre du jour
2. Signature convention de servitude avec ENEDIS pour lotissement Hameau des Bruyères

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2024
- Acquisition de la parcelle B 379 à M. VIGNON Jean-Luc au lieu-dit Les Bruyères
- Acquisition et cession de parcelles au lieu-dit Les Tardières
- Convention d'adhésion à la prestation mission de référent déontologue de l'élu local avec le CDG69
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Demande de subvention de l'association La Fraternelle
- Remboursement des frais pour cadeau de départ en retraite
- Ecole – demande de diverses subventions (stage de voile, OCCE et USEP)
- Demande d'aliénation d'une partie du CR n°101 les Pins Boujot
- Dépenses à imputer au compte budgétaire et comptable 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Convention de servitude avec ENEDIS pour le lotissement du hameau des Bruyères
- Questions diverses

1) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 01.01.2024

Le conseil municipal autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Ronno (principal et annexe) à savoir la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01.01.2024 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2) Acquisition de la parcelle B 379 à M. VIGNON Jean-Luc

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée B 379 d'une surface de 93 m² au prix de 2,50€ le m² soit 232,50€ à M. VIGNON Jean-Luc afin de desservir un lot du lotissement du Hameau des Bruyères. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

3) Acquisition et cession de parcelles au lieu-dit Les Tardières

Le conseil municipal accepte l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée E 965 d'une surface de 6 m² à M. Chevallard Dominique et Mme Barras Nathalie afin de permettre une meilleure desserte du hameau Les Tardières (impasse des Noisetiers).

Et la régularisation d'une portion de terrain au lieu-dit Les Tardières par la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée E 966 d'une surface de 68 m² à M. Chevallard Dominique et Mme Barras Nathalie.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

4) Convention d'adhésion à la prestation mission de référent déontologue de l' élu local avec le cdg69

Le conseil municipal accepte de désigner le référent déontologue du cdg69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune de Ronno et approuve la convention d'adhésion annexée et définissant les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions et autorise M. le maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

5) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables figurant sur la liste présentée par le comptable public pour un montant de 4 025.06€ correspondant à des loyers impayés s'échelonnant de l'année 2013 à 2015.

Adopté à l'unanimité

6) Demande de subvention de l'association La Fraternelle

Le conseil municipal vote une subvention à l'association La Fraternelle d'un montant de 60€ pour 5 enfants de la commune licenciés auprès de cette association (5 x 12€).

Adopté à l'unanimité

7) Remboursement des frais pour cadeau départ en retraite

Le conseil municipal autorise le remboursement de la somme de 642.70€ à Mme TOURNUS Dominique correspondant à une partie de son cadeau de départ en retraite (voyage).

Adopté à l'unanimité

8) Ecole – demande de subvention stage de voile

Le conseil municipal vote les subventions suivantes à l'école:

*une subvention de 15€ par élève soit la somme de 405,00€ (27 élèves x 15€) pour le stage de voile versée à l'OCCE qui aura lieu en septembre 2023

*une subvention de 400€ à l'USEP de la Fontaine afin de réduire le coût de la licence demandée aux familles

*une subvention de 450€ (150€ par classe) pour les futurs projets proposés tout au long de l'année scolaire 2023/2024 versée à l'OCCE

Adopté à l'unanimité

9) Demande d'aliénation d'une partie du chemin rural n°101 Les Pins Boujot

Suite à la présentation lors du conseil municipal du 09.05.2023 de la demande de M. Farjot David qui souhaiterait acquérir une partie du CR n°101 Les Pins Boujot, le conseil municipal ne souhaite pas encore se prononcer sur cette demande pour les raisons suivantes :

- ce chemin pourrait être accessible s'il était entretenu ; pas favorable à la cession de chemins
- souhaiterait des détails de son projet d'activité de dressage, savoir le nombre de chiens qui seront accueillis, les jours envisagés afin qu'il n'y ait pas de nuisances pour le voisinage

M. le Maire dit qu'il interrogera à nouveau M. FARJOT David sur son projet.

10) Dépenses à imputer au compte budgétaire 6232 « Fêtes et cérémonie »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte budgétaire 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propre à cet article budgétaire.

Le conseil municipal accepte et autorise les engagements de dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » tels que présentés par M. le Maire dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire.

Adopté à l'unanimité

11) Signature de la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Ronno

M. le Maire informe que l'entreprise SOBECA a été mandatée par ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique pour réaliser une étude technique concernant le lotissement du Hameau Des Bruyères.

Les câbles souterrains d'alimentation du lotissement traverseront les parcelles B 346 et B 379 appartenant à la commune de Ronno.

Dit qu'une convention de servitude est à signer entre ENEDIS et la commune de Ronno afin que l'entreprise SOBECA puisse déposer le dossier d'exécution.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

12) Questions diverses

*Mme GIRARD Myriam donne le compte-rendu du conseil d'école du 01.06.2023. la commission école sera réunie pour revoir le tarif de la cantine

*Réhabilitation de la cure : il n'y aura pas d'ascenseur suite à la décision des ABF ; réunion le 5 juillet avec l'architecte pour présentation du projet

*lotissement du hameau des bruyères : 3 lots sont déjà réservés. Les travaux de viabilisation doivent être terminés normalement fin juin sauf le goudron

*une commission voirie a eu lieu le 27 mai : divers points ont été abordés : Chemin des Vignes, chemin du Ronnet et entrée du village, des devis vont être demandés à Eiffage (voir CR de Pascal Taty)

*information de la Préfecture : mise en place d'une météo des forêts réactualisée tous les jours, un arrêté a été pris pour prévenir les feux de forêts en fonction de 4 niveaux de représentation du danger de feux (danger très élevé, élevé, modéré et faible)

*fête des classes : Mme Sauvageon-Fillon aborde le sujet de la fête des classes car en tant que présidente des classes en 5 elle a reçu des consignes du maire avant et un bilan après la fête des classes. Quelques dégradations ont malheureusement été constatées : balise bleue entrée du village arrachée, panneau sens interdit décroché derrière l'église, abattant wc public cassé, allumage d'un feu avec du genêt et branches d'arbres fait devant le café sur le goudron récemment rénové, feu d'artifice sans autorisation et surtout sans règles de sécurité. Pour les années à venir la réunion se tiendra probablement en présence de la gendarmerie.

A RONNO, le 26 juin 2023

Le Maire,

Philippe LORCHEL



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.